



## Réunion sur les transports le 2 juillet 2013

La Direction a transmis aux organisations syndicales une liste des communes en tenant compte des effectifs.

La Direction indique qu'elle a constaté certaines dérives du système des indemnités transport qui lui occasionne, selon ses dires, un préjudice de 10 000 € par trimestre. De ce fait, elle va axer son **objectif prioritaire sur la vérification des éventuels erreurs ou abus.**

Par conséquent, la Direction précise que les salariés qui auraient, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, perçu une indemnité de transport inférieure ou supérieure à la zone requise, seront régularisés positivement ou négativement selon leur situation.

**L'ordre du jour de cette réunion n'a pas tenu ses promesses et s'est transformé en un « Règlement de compte » qui met en accusation des salariés.**

**La CGT s'est opposée à ce principe et a demandé de ne pas pénaliser financièrement les salariés concernés.**

La Direction a rejeté notre proposition et prévoit une réunion en juillet et une autre en septembre 2013.

---

### DOUCHES

Certains responsables ont voulu faire du zèle en imposant un temps de douche maximum de 10 minutes avec « un service de gardiennage à la personne » où le moindre salarié est fliqué.

Suite à cette exaction, seule la CGT est intervenue pendant les réunions et auprès de la Direction afin que soit respecté le règlement intérieur et notamment l'arrêté du 23 juillet 1947 qui mentionne que le temps de douche est au minimum de 15 minutes...

**...Et ce temps de douche de 15 minutes exigé par la CGT est confirmé par la Direction.**

**La classe ouvrière appréciera que Certains Grands Trublions agissent pour l'application et le respect des droits.**

**La CGT**

Mercredi 3 juillet 2013